



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le neuf décembre deux mil dix-neuf, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Bruno HIEZ, Maire, en suite de convocation en date du vingt-neuf novembre adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Michaël CANY et Marie-France STUER. Madame Marie-France STUER votant par procuration.

Madame Eloïse DERIEUX est désignée secrétaire.

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la Commune de Bancourt par la Société ENERTRAG SUD ARTOIS I

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté en date du 02 octobre 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 12 novembre 2019 au 13 décembre 2019 inclus, concernant la demande présentée par la Société ENERTRAG SUD ARTOIS I afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur la Commune de Bancourt.

Il rappelle que le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette installation, en Mairie de Bancourt où il est déposé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé le vote suivant :

- Pour : 0 (zéro voix) / Contre : 10 (dix voix) / Abstentions : 0 (zéro voix)

Au motif de trop d'implantations qui défigurent le paysage

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bruno HIEZ



Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9 + 1 procuration
Vote : contre 10 abstention 0 pour 0
Date de convocation : 29 novembre 2019

Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 23 décembre 2019 et sa publication le 23 décembre 2019
Le Maire, Bruno HIEZ

